

les chaises vides



Bulletin intérieur du Collectif de défense des sans-papiers 02 — N°28 — avril-mai 2010

VIE DU CDSP 02

Rendez-vous à la Préfecture

Le 31 mars, pour 17 h. 30, une audience est prévue : un comité va nous recevoir, nous sommes quatre membres du CDSP 02.

Nous sommes reçus à l'heure dite, dans la salle des boiseries du Conseil Général...

(suite en page 2)

Hébergement des demandeurs d'asile L'État condamné !

Les défenseurs des sans papiers à Tours viennent de remporter une victoire juridique. Une affaire à suivre.

L'hébergement des demandeurs d'asile en Indre-et-Loire, comme dans tous les départements en France, ne respecte pas la loi, pourtant minimale en la matière. Bien souvent, des familles ou des célibataires restent à la rue ou sont accueillis à la dernière minute, la nuit, dans des foyers d'urgence.

Or, le Conseil d'État a rédigé trois arrêts cet automne, imposant aux préfets d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile et de leur assurer nourriture et vêtements. Malgré ces textes, les préfets n'ont pas changé d'attitude. C'est pourquoi, nous avons soutenu 14 familles et célibataires, demandeurs d'asile, dans leurs procédures de référés auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, contre le préfet d'Indre-et-Loire. Ces 14 référés ont tous été gagnés : **le préfet est dans l'obligation de subvenir « aux besoins fondamentaux » (hébergement, nourriture et vêture) pour toutes les personnes concernées.**

Cependant, à ce jour, aucun des référés gagnés par les demandeurs d'asile n'est intégralement appliqué par la préfecture ! C'est pourquoi une première demande d'astreinte de 200 € par jour a été déposée auprès du TA. Le 12 avril 2010, le juge a ordonné « **une astreinte de 200 € par jour [...]** à l'encontre de l'État s'il n'est pas mis à exécution de l'ordonnance... du 31 mars [date du jugement du référé pour une famille] »

Le fait que les demandeurs d'asile ne puissent bénéficier d'un hébergement digne et décent conduit à l'**engorgement du dispositif d'urgence**. Ainsi des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants ne peuvent bénéficier de ces structures d'urgence et sont laissés à la désespérance des trottoirs.

Les associations locales gérant les foyers d'urgence sont en partie responsables de cette situation. En effet, ces structures sont en droit (pour ne pas dire dans l'obligation) d'agir afin que leurs missions de service public soient remplies. Lorsqu'elles n'ont plus les moyens de les mener à bien, il leur est possible de faire appel à la Justice pour que les autorités (ici la préfecture) leur donnent les moyens nécessaires.

Or, à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion sociale, la direction d'une de ces associations a choisi de **menacer de jeter à la rue 9 familles vulnérables** qu'elle héberge actuellement. Nous organiserons, comme depuis plusieurs années, des actions militantes afin d'empêcher l'expulsion de ces familles

Une conférence de presse a eu lieu le 20 avril à Tours. Les défenseurs des sans-papiers organisent un débat public, le mardi 4 mai à 20 h au centre social Samira place du Commandant Tulasne à Tours.

Aidez « Les petits papiers »

L'association *Les petits papiers* permet de soutenir l'action d'accueil

faite par le CDSP 02 sur l'ensemble du département de l'Aisne. Le CDSP 02 fait appel à ses soutiens en sollicitant un don financier afin de permettre de continuer la lutte.



Nous avons besoin de vous, nous avons besoin de sous !

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'association *Les petits papiers* et à adresser directement à : Association Les petits papiers – 1 Rue du Chemin des Dames 02160 Moussy Verneuil

Collectif de défense des sans papiers de l'Aisne, membre de RESF

cdsp02@wanadoo.fr www.cdsp02.org www.educationsansfrontieres.org/resf02

soutenu par : Ligue des Droits de l'Homme de Picardie, de l'Aisne, de Soissons, de Chauny-Tergnier, Fédération de parents d'élèves FCPE de l'Aisne, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), SUD Education, Union Syndicale Solidaires 02, FSU, Union Locale-CGT de Soissons, Union Locale-CGT de Château-Thierry, SDEN-CGT, SNES-FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Comité de Lutte lycéen de Nerval, UNL 02 (Union Nationale Lycéenne), Sud Santé Sociaux, Syndicat National Unifié des Impôts, Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts – CGT, Confédération Syndicale des Familles (CSF), Parti Communiste Français (PCF), Mouvement de la Jeunesse Socialiste (MJS), Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Les Verts de l'Aisne, Alter Ekolo, Groupe Kropotkine de la Fédération Anarchiste, Union Juive Française pour la Paix (UJFP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre solidaire, Action Catholique Ouvrière, Madomé (Braine France-Mandiakuy Mali)

Pour nous contacter CDSP 02 7 rue des Fonds d'Envaux 02380 VERNEUIL-SOUS-COUCY Tél. : 06 77 43 10 04 et 03 23 25 79 38

VIE DU CDSP 02 : Rendez-vous à la Préfecture

(Suite de la page 1)

Nous découvrons deux nouveaux fonctionnaires, en poste sur Laon depuis peu :

- Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet, Secrétaire Général,
- la chef des libertés publiques, Marie-Thérèse NEUNREUTHER,
- et Mme Buisson, responsable du service immigration, la seule que nous connaissions.

Des serrages de mains à notre arrivée, les présentations et nous nous retrouvons installés autour de la table, face à face, à évoquer l'une après l'autre les situations des personnes accompagnées par nos soins.

Nous sommes écoutés, dans la calme froideur qui se dégage de nos interlocuteurs, et dans la chaleur des boiseries de la salle.

Un point est fait pour chaque personne dont les noms avaient été communiqués via un courriel en amont, dont un sur lequel nous "passons" rapidement, puisqu'il a pu enfin (après trois promesses d'embauche) travailler effectivement, le droit lui en étant reconnu depuis février 2010.

Lorsque nous évoquons la situation d'une famille kosovare ne pouvant récupérer les documents prouvant la filiation de cinq de leurs enfants nés en Serbie et au Kosovo, le sous-préfet, après avoir proposé, en n'y croyant guère, les tests ADN comme solution, indique qu'il connaît tous les pays cités, pour s'y être rendu souvent...

Des rappels sont faits au fil de l'entretien quant aux procédures, rôle et limites de la préfecture dans le suivi de ces dossiers.

L'atmosphère paraît détendue, mais j'ai tout de même bien pu sentir de la retenue de part et d'autre : Nous sommes des citoyens lambda, ils sont dans des sièges de responsables qui passent au final toujours le même message : « Oui, des gens viennent de l'étranger, en nombre, et des chemins sont prévus pour ceux qui jouent les "bonnes" cartes, cela en montrant leur coopération et leur rapide "bonne" intégration... et les textes respectent parfaitement les droits humains... mais quand même, certains migrants, venus juste de passage au départ, qui changent de discours en cours de route, et puis qui réclament de rester sur le sol français, cela malgré des accords pris à leur arrivée sur le Territoire, ceux-là, ils abusent, non ? »

On se dit "au revoir", et chacun dans sa direction repart.

AJ, pour le collectif des sans papiers du 02

Et ailleurs...

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

La préfecture de la Marne vient de faire machine arrière et de suspendre la procédure de reconduite à la frontière qui visait deux lycéens algériens scolarisés à Châlons-en-Champagne. Les deux frères, âgés d'une vingtaine d'années, vivent à Châlons depuis plus de sept ans. Conduits à Orly mardi, ils ont refusé de monter dans l'avion. La préfecture a finalement préféré faire machine arrière et suspendre la procédure jusqu'à la fin de l'année scolaire.

France : après sept mois de grève, les sans-papiers ne désarment pas

Expulsés d'un immeuble, ils exigent une rencontre avec le ministre du Travail.

Des travailleurs sans-papiers en grève pour exiger leur régularisation ont été expulsés à l'aube, jeudi 1er avril, de l'immeuble parisien qu'ils occupaient. Ils ont décidé de rester dans la rue jusqu'à être reçus par le ministère du Travail. Malgré des concessions du patronat vers des régularisations, les négociations restent toujours au point mort avec le gouvernement.

Le lycée Duhamel de Loos soutient Farid, menacé d'expulsion

Farid, 19 ans, élève algérien sans papiers du lycée professionnel Duhamel de Loos est menacé d'expulsion. Arrivé en France en juin 2007, il y prépare un CAP de carreleur mosaïque. Il est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire depuis août 2009. À l'appel de RESF, une cinquantaine d'élèves et de professeurs le soutiennent. Massés à l'entrée de la salle d'audience, ils écoutent en silence la plaidoirie de son avocate, Me Ève Thieffry. La préfecture n'est, elle, pas représentée. Le jugement est mis en délibéré. (La Voix du Nord)

